Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.23. — TELEPHONE

Chronique électorale

6me Circonscription de Lille

Appel du citoyen Delecroix aux Républicains de la 6e circonscription

Nous avons dit que nous reviendrions sur la réunion tenue lundi à Hem. Il est d'autant plus nécessaire de le faire que M. Ducrocq et les journaux qui le soutiennent cherchent à jeter le trouble dans les esprits par de savants mensonges.

Le citoyen Delecroix a, au commencement de la réunion, fait une déclaration fort nette sur le devoir de tous les républicains au scrutin de ballottage.

La voici :

« Une entente a été conclue entre les fédérations socialiste et radicale pour le désistement des candidats les moins favorisés ; j'abandonne la lutte et, m'adressant à tous les électeurs de la 6e circonscription, et en particulier à ceux d'Hem, je leur rappelle que le devoir républicain est de voter pour Dubled.

» Vous avez devant vous M. Ducrocq-Boutemy, représentant de toutes les réactions coalisées. Vous savez quelles sont ses attaches ; il est défendu par la « Croix du Nord » et le « Journal de Roubaix ».

» J'engage donc tous les républicains qui ont voté pour moi à voter pour le citoyen Dubled, seul candidat du bloc républicain.

» Dans d'autres circonscriptions, les socialistes vont faire leur devoir en faisant triompher des radicaux comme Dron et Potié, les républicains n'ont pas le droit de se dérober. »

Et en fin de séance, le citoyen Delecroix reprenait la parole pour insister encore.

« Le citoyen Dubled vous rappelait, dans son discours, qu'en 1906 tous les socialistes avaient su faire leur devoir ; vous ne nous déshonorerez pas en oubliant de faire le vôtre. Il ne manquera pas une voix radicale à Dubled.

» Il a rappelé aussi la campagne d'injures et de perfides insinuations menée contre moi et les chefs du parti radical de la circonscription, par M. Ducrocq, ses journaux et son parti

» Il est impossible à des radicaux, à des républicains de voter pour un homme qui ramassa la boue à pleines mains pour essayer de salir la République et les défenseurs de la République. »

L'appel du citoyen Delecroix sera entendu dans les cantons de Roubaix-Ouest, Lannoy et Cysoing comme il le fut à Hem, où l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Les 300 électeurs réunis salle de « Ma Campagne », à Hem, après avoir entendu la déclaration du citoyen Delecroix et les discours des citoyens Chuffart, Dubled et Debaisieux, s'engagent à faire triompher dimanche 8 mai la candidature du citoyen Dubled, seul représentant de la République laïque et sociale, contre M. Ducrocq, représentant de toutes les réactions ;

Lèvent la séance au cri de Vive la République sociale et démocratique ! »

Trop de toupet

Les cléricaux demandent l'appui des radicaux de la sixième circonscription pour combattre Dubled. — Ils implorent l'aide des socialistes dans la huitième circonscription pour combattre M. Dron

Un journal qui ne manque pas de toupet, c'est le « Journal de Roubaix ». Il soutient la candidature du réactionnaire clérical Ducrocq dans la sixième circonscription et celle du clérical réactionnaire Bernard-Flipo dans la huitième. Or, ses deux candidats sont en fort mauvaise posture par suite du loyal désistement des radicaux dans la sixième et des socialistes dans la huitième ; aussi le malheureux ne sait plus à quel saint se vouer.

Tous les rédacteurs convoqués en assemblée générale avec M. Bernard et le gendre de M. Boutemy, ont été priés de se creuser la cervelle pour chercher le bon truc, le système merveilleux, le boniment sauveur.

Deux d'entre eux ont déjà trouvé, et, dans le journal portant la date du mardi 3 mai, ils y ont été de leurs petits articles.

Le premier, qui concerne Tourcoing, est intitulé : « Pour le succès de la R. P. ». Il s'étale en première page sous la signature de M. Drillon, qui implore, pour ce bon M. Bernard-Flipo, l'aide des collectivistes, de bien braves gens, savez-vous.

On pourrait croire que nous plaisantons, tellement la chose est forte. Voici donc le passage de l'article où l'appel est lancé :

« C'est à Tourcoing surtout que la tactique sera particulièrement digne de remarque. Les socialistes ont, parmi leurs principales revendications, celle de l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. M. Bernard-Flipo reste le seul à défendre cette idée dans la huitième circonscription et la logique devrait conduire les collectivistes à lui donner l'appui de leurs votes, au lieu d'assurer le succès, impossible sans eux, d'un radical adversaire de ce système ».

Si nous passons à la deuxième page, nous trouvons le second article, sous la rubrique : « Les Elections Législatives ».

C'est la contre-partie du premier. Les collectivistes, auxquels on faisait appel tout à l'heure, sont devenus des bandits dangereux, des apaches contre lesquels doit se faire l'union de tous, que l'on doit combattre par tous les moyens possibles.

Le « Journal de Roubaix » commence par se servir du mensonge déclarant que les comités radicaux de certaines communes ont offert au clérical réactionnaire Ducrocq leur appui spontané. Nous défions le « Journal de Roubaix » d'étayer son affirmation sur une preuve.

Ensuite, il fait appel aux électeurs radicaux et termine par ces deux paragraphes qui ne manquent pas de saveur :

« Les agriculteurs, les travailleurs de l'industrie et des champs ne veulent pas avoir pour député un homme dont les théories révolutionnaires sont en contradiction complète avec leurs propres sentiments de sagesse et de concorde nationale.

» Telles sont les raisons pour lesquelles tous les républicains de la sixième circonscription, sans distinction de nuances, assureront dimanche prochain le triomphe de M. Georges Ducrocq qui, dès aujourd'hui, [illegible] prend son énergique [illegible] contre les [illegible] ».

Ainsi le [illegible]

radical à cette besogne ; mais, dans la huitième circonscription, c'est le parti radical et on lance aux socialistes l'invitation qu'on a lue plus haut.

Les électeurs radicaux et socialistes sont désormais fixés sur l'opinion qu'ont d'eux les réactionnaires Ducrocq-Boutemy et Bernard-Flipo, sans compter le « Journal de Roubaix ». Ils les prennent pour des imbéciles.

C'est pourquoi tous répondront, dimanche prochain : « Le parti qu'il importe de vaincre pour sauver la France, c'est le même, dans les sixième et huitième circonscriptions de Lille ; c'est le même dans le pays tout entier, c'est le parti dont MM. Ducrocq-Boutemy et Bernard-Flipo sont les dignes représentants. Arrière ! les danseurs ! il n'y aura pas une voix radicale pour l'insulteur des citoyens Delecroix, Bonduel, de Sainghin, etc., etc. ; il n'y aura pas une voix socialiste pour le papiste Flipo. »

PRESENTS !

Ce ne fut jamais en vain que l'on fit appel aux socialistes pour la défense de la République. Toujours ils répondirent : présents !

En 1885, lors de l'essai du scrutin de liste, les partis réactionnaires profitant de la division des forces républicaines avaient jeté, dès le premier tour de scrutin, un nombre si considérable des leurs au Parlement que la République était véritablement en danger. Il était nécessaire pour conquérir la majorité dans la Chambre des députés de ne pas manquer un siège au deuxième tour.

Les radicaux se tournèrent alors vers le Parti Socialiste.

A l'aide ! à l'aide ! crièrent-ils la République est menacée.

Pour la défendre, nous en sommes, répondirent simplement les socialistes.

Et il ne manqua pas une de leurs voix dans les urnes.

En 1889, nouvel assaut donné par les réacteurs. C'est le général à la barbe blonde et au cheval noir qui commande l'armée cléricale. Paris vient d'être emporté, il semble que la République est perdue.

Nouvel appel aux socialistes, appel plus pressant encore que la première fois, car le danger est plus grand.

Présents, répondent les socialistes, toujours présents.

Et la République est sauvée.

En 1898, alors qu'un retour offensif de l'armée noire menace une fois de plus, nos institutions républicaines, les socialistes sont à l'avant-garde pour les sauver.

Durant toute la lutte — et on sait si elle fut longue — on les voit constamment sur la brèche.

Une troisième fois la réaction cléricale est vaincue.

Il y a quatre années, alors que la bataille était à nouveau engagée, un terrible combat se livrait dans la sixième circonscription de Lille pour s'emparer du siège que depuis toujours la réaction avait pu considérer comme un de ses fiefs

Une fois encore le parti radical fit appel aux socialistes et l'on sait avec quel empressement ceux-ci répondirent.

Il ne manqua pas à M. Delecroix une des voix qui, au premier tour, s'étaient portées sur le nom de Dubled.

Du coup, la République avait conquis la sixième circonscription.

Aujourd'hui, il s'agit de la conserver et c'est au tour des socialistes de faire appel aux radicaux.

La lutte est vive ; il ne manque pas un chouan, pas un clérical, pas un réactionnaire derrière le candidat du Pape et du duc d'Orléans.

A l'aide ! à l'aide ! crient les socialistes la République est en danger !

Comme les socialistes en 1885,
Comme les socialistes en 1889,
Comme les socialistes en 1898,
Comme les socialistes en 1906, les radicaux vont répondre : Présents !

Présents, pour la défense de la République ! Présents, pour la conservation des libertés si péniblement conquises ! Présents pour donner l'assaut même au cléricalisme ! Présents ! Présents ! Toujours présents !

Trop réactionnaire pour M. Motte

Il suffit de jeter les yeux sur une affiche placardée avant le premier tour de scrutin pour s'apercevoir que M. Ducrocq a l'audace de s'intituler républicain.

Un simple coup d'œil sur les murs permet de se convaincre que maintenant il va plus loin encore et s'intitule candidat d'Union républicaine.

Tout le monde sait que cela signifie en langue romaine candidat du trône et de l'autel.

Cependant, si un seul électeur osait en douter encore qu'il écoute cette petite anecdote :

Dès le début de sa campagne : Pour Dieu, pour le Pape, M. Ducrocq fit demander à M. Motte de lui faire l'honneur insigne de présider une de ses réunions à Roubaix ou à Croix.

M. Motte opposa à cette demande le plus catégorique des refus. Il considérait M. Ducrocq le gendre de M. Boutemy, comme trop réactionnaire, comme trop clérical pour se compromettre avec lui.

Et voilà le candidat qui oserait espérer qu'un républicain, si modéré soit-il, va voter pour lui. Voilà le candidat qui se figure qu'un républicain aurait le triste courage de s'abstenir pour lui ouvrir la porte du Palais-Bourbon. Quelle outrecuidance.

Il est considéré comme trop clérical par M. Motte de Froyennes. Il est considéré comme trop clérical par M. Motte de Kain.

Mais alors, c'est la réaction et le cléricalisme fait homme que ce M. Ducrocq.

Les Grèves

AU TISSAGE LEROUX

Au tissage de velours Leroux frères, rue de Tourcoing, 14 ouvriers ont cessé le travail hier matin ; ils réclament une augmentation de salaire de 10 centimes par heure.

A LA FILATURE MASUREL

Neuf backeurs de la filature de coton Masurel, rue Jacquard, ont cessé le travail hier matin à 11 heures. Ils réclament une augmentation de 25 centimes par jour.

LA FETE DES POMPIERS

Le banquet annuel du corps des sapeurs pompiers de Roubaix aura lieu le 15 mai à 2 heures et demie au Café Français, 34, Grande-Rue.

MALENCONTREUSE CHUTE

[illegible] et M. Bossut, 123, rue de la Gare, [illegible] grève accident s'est produit vers [illegible] village.

[illegible] le docteur qui lui a donné des soins estime à six semaines, au bas mot, l'incapacité de travail.

LES SERVICES MUNICIPAUX DEMENAGENT

Dans quelques jours les services municipaux auront quitté la mairie provisoire et seront installés dans le bâtiment annexe du nouvel hôtel de ville.

Jusqu'au jour où le bâtiment central sera en état les services du secrétariat, de l'état-civil, des contributions et de l'inspection du travail seront logés dans l'annexe.

Les séances du Conseil municipal auront lieu provisoirement dans une salle du 1er étage de l'annexe.

LES MAUVAISES BORDURES

Ildephonse Haulard, 43 ans, rattacheur, demeurant rue des Longues-Haies, 117, se rendant à son travail hier matin commit l'imprudence énorme de poser le pied sur une bordure de trottoir.

Il roula sur la chaussée et dans sa chute se fit une entorse du cou de pied droit.

On l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

BLESSES AUX DOIGTS

Chez Vanackère et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Racine, Théophile Baert, âgé de 15 ans, aide-tondeur, demeurant rue des Anges, cour Dupont, 12, a eu les doigts de la main gauche pris dans un engrenage. Il en est résulté des plaies par écrasement de l'extrémité de quatre doigts. L'ouvrier devra chômer pendant un mois environ.

— Chez Louis Legros, imprimeur, rue de l'Espérance, Prosper Hoste, âgé de 15 ans, apprenti rue d'Alger, cour Saint-Eloi, 10, ayant imprudemment passé l'index de la main droite dans le trou du volant d'une pédale l'a mis en marche de la main gauche. Il en est résulté une plaie par écrasement de l'extrémité de l'index. La pulpe du doigt a été arrachée.

DEUX JOURS A PARIS A LA PENTECOTE

L'excursion organisée par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, pour faciliter la visite Salons à ses membres est assuré d'un grand succès.

La réduction sur le prix de chemin de fer sera obtenu pour les express de dimanche, 6 h. 05 du matin (départ) et du lundi 6 h. 55 du soir (retour).

Des réductions sont aussi sollicitées pour l'entrée des salons de la Société Nationale des Beaux-Arts et de la Société Nationale des Artistes français, ainsi que la Revue des Folies-Bergères, le dimanche soir. Liberté est cependant laissée aux excursionnistes.

Le dernier délai des adhésions pour les sociétaires, leurs parents et amis est fixé à demain jeudi, midi, café des Arcades, 55, rue Neuve, Roubaix.

EXPOSITION DES ARTISTES ROUBAISIENS

Au cours de la visite officielle au Salon des Artistes Roubaisiens, M. Constantin Henri Berryn (ancien boussier de la ville de Roubaix, actuellement professeur au Lycée de Lille), a eu l'heureuse pensée d'offrir à la ville de Roubaix, le tableau « Chez le Sculpteur », avec lequel il a été reçu au Salon des Artistes Français en 1904.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

AMICALE DE LA RUE DES ARTS. — Demain jeudi 5 mai aura lieu le 3e tir préparatoire remplaçant celui du dimanche 8 courant qui ne peut avoir lieu à cause du scrutin de ballottage.

ETAT-CIVIL
de ROUBAIX du 3 mai 1910

Naissances. — Gustave Coquant, rue Choiseul, cour Lefebvre, 17. — Aline Masurel, rue Dammartin, 99. — Clément Surantyn, rue des Champs, 53.

Décès. — Felicité Deroubaix, 73 ans, sans profession, rue Saint-Etienne, 28. — Ambroise Verfaillie, 2 jours, rue de la Poterne, 58. — Félix Vandenbecken, 19 ans, appréteur, rue d'Avelighem, 28. — Louis Duquennemar, 86 ans, sans profession, rue Corneille, 9.

CROIX

CYCLISTES. — Henri Masurel, [illegible] rue du Nord, 26, [illegible] la course cycliste [illegible] passe devant circule à vitesse réduite de la Grande-Rue.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Mortier Alfred, 33 ans, 315, Grande-Rue, mécanicien chez Holden, en déposant une lourde pièce en fonte qu'il portait avec d'autres ouvriers, a eu la jambe gauche prise sous cette pièce. Le docteur Barroyer lui a prescrit deux mois de repos pour fixation complète du pied gauche avec fracture du péroné.

— En descendant une rondelle de bière dans la cave du cabaret Deblock, rue de l'Egalité, Camille Huys, 26 ans, garçon brasseur, s'est contusionné la rotule gauche.

— Sur le chantier de l'exposition, Corbeil François, 37 ans, monteur en fer, s'est fait une entorse du pied droit étant chargé d'une lourde pièce de fer.

— Eugène Bossut, 16 ans, rue de Lille, teinturier chez Cochleux, est tombé en portant une bassine de produits. Il en est résulté des plaies au pied droit.

LYS-LEZ-LANNOY

Une grève à l'établissement Ganet

Dix bobineuses de l'importante maison Deffrennes-Canet et Catrice, se sont mises en grève, hier, réclamant une augmentation de salaire.

Tout est calme.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Réception de l'Union Sportive Tourquennoise

Le maire de la ville de Tourcoing porte à la connaissance de ses concitoyens que l'Union Sportive Tourquennoise a été proclamée champion de France en Foot-Ball-Association à la suite d'un match de finale qui a eu lieu à Paris, dimanche dernier.

Les vainqueurs de ce tournoi rentreront à Tourcoing, le jeudi 5 mai et seront reçus à l'Hôtel de Ville, à onze heures du matin, par l'administration municipale.

Le maire de Tourcoing a la certitude que tous les habitants se feront un plaisir de réserver leur plus cordial accueil à cette glorieuse phalange.

La lettre suivante est adressée aux présidents des sociétés subventionnées.

Monsieur le président,

La société l' « Union Sportive Tourquennoise », a été proclamée champion de France en Foot-Ball-Association, à la suite d'un match de « finale » qui a eu lieu à Paris, le jeudi 5 courant.

J'ai l'honneur de vous en aviser, pensant que votre société voudra féliciter et encourager nos vaillants concitoyens, en allant au-devant d'eux et en les accompagnant jusqu'à l'Hôtel de Ville, où l'administration municipale les recevra à onze heures et demie du [illegible] et les félicitera de leur magnifique [illegible] dont la ville est fière à juste titre.

Le rendez-vous est fixé à la gare de Tourcoing, à onze heures du matin.

Veuillez agréer, etc., etc..

D'autre part, la lettre suivante a été adressée aux conseillers municipaux :

Monsieur le conseiller municipal,

J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale recevra à l'Hôtel de Ville, le jeudi 5 courant à onze heures et demie du matin, la société l' « Union Sportive Tourquennoise », qui, dimanche dernier, a été proclamée champion de France en Foot-Ball-Association, et lui adressera ses plus chaleureuses félicitations.

Je vous prie de vouloir bien vous joindre à nous pour donner un témoignage de sympathie à nos jeunes concitoyens qui, par leur vaillance et leur endurance, ont obtenu le magnifique succès dont la ville est fière à juste titre.

Veuillez agréer, etc., etc..

Le maire de Tourcoing.

La grève de la maison Herbaux

Onze fileurs et vingt-quatre rattacheurs sont obligés de chômer chez Herbaux, rue Faidherbe, par suite de la grève des soigneuses et des bacleurs.

Grève à l'huilerie Dumortier

Neuf hommes de peine ont cessé le travail hier, à une heure de l'après-midi. Ils demandent à ne plus travailler que 11 heures au lieu de 11 heures 1/2 et réclament 1 fr. 50 de plus par semaine.

BRISEURS DE VITRES

Les agents de police ont surpris lundi, à 9 heures du soir, cinq individus qui s'amusaient à briser des vitres à une fenêtre de l'établissement de M. Alphonse Pollet, rue Souffflot.

Après une poursuite très mouvementée, trois des briseurs de vitres furent arrêtés.

Ce sont : J.-B. Debaere, âgé de 20 ans, marchand de bois cassé, demeurant rue de l'Alma, à Roubaix; Alfred Scalbert, âgé de 18 ans, rattacheur, demeurant rue de Rambervillers, et Gaston Bourgois, journalier, demeurant rue du Point Central.

Conduits au poste de police, ils ont été interrogés par M. Rougeron, et remis en liberté, après s'être vu dresser procès-verbal.

ANIOS DESINFECTANT SANS ODEUR
7, rue Grande-Allée LILLE.

VOYAGEUR POUR LILLE

Le nommé Joseph Leken, 37 ans, chapelier, rue des Phalempins, a été arrêté pour vol d'une somme de dix francs, commis à restaurant tenu par la veuve Dubrosse, rue du Casino, 46, au préjudice de M. Edouard Hennebel, 21 ans, sans profession, rue du Bleu-Pain, cour Delaux.

Après interrogatoire par M. Nédérst, commissaire de police du 3e arrondissement, Leken a été déféré au parquet.

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS

Le Comité de la sauvegarde des nourrissons informe les mères intéressées que la gratuite consultation du docteur Lagache, coïncidant avec la fête de l'Ascension, a été devancée. Elle aura lieu aujourd'hui mercredi, à quatre heures de l'après-midi.

LA FRAUDE

Les douaniers Deleplace et Muret, de la Marlière, ont arrêté un fraudeur, Alphonse Vandevelde, 28 ans, tisserand, rue du Pont Rompu, 88. Un kilogramme de Vanilline réussit à prendre la fuite en abandonnant sa charge.

Les douaniers ont saisi soixante-dix sept kilos de café vert, valant deux cent trente-et-un francs.

ETAT CIVIL
de TOURCOING du 3 mai 1910

Naissances. — Maurice Desmet, rue des Acacias, 28. — Raymond Losfeld, rue du Prince, 33. — Madeleine Rowice, rue Louis Lebair, 32. — Valentine Masquelier, rue de Gand, cour Dennequin. — Henri Bécu, rue de Comines, 4.

Décès. — Marie Tierrie, 49 ans, sans profession, rue du Bassin, 3.

Je ne fume que le NIL

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WANNEHAIN

LE POT A COLLE DE M. DUCROCQ

M. Ducrocq ne pouvant pas trouver d'électeurs pour coller ses affiches et ses bulletins, M. Henri Lemaire, cultivateur, chargé de ce soin, est obligé de recruter des femmes pour cette besogne.

La veuve Cocheleux et la veuve Charaff, dite « Mère Lanette », parcourent la commune de Wannehain avec un pot à colle et des affiches.

Cela n'empêchera pas M. Ducrocq d'avoir, dimanche, une « vesse » de belle dimension.

ARMENTIERES

Deux violents incendies

Le feu prend presqu'en même temps à la brasserie Breuvart et à la filature Lourme. — Cent mille francs de dégâts

Hier, à une heure de l'après-midi, le bruit annonçait qu'un incendie venait d'éclater. Celui en effet les fourelles de [illegible] de la brasserie Breuvart, rue de Flandre, qui étaient en flammes. Bientôt arrivaient sur les lieux les pompes de l'usine Cordier et de l'école Professionnelle. Celle-ci mise immédiatement en batterie avec [illegible] de l'incendie et [illegible] l'extension. A une heure vingt arrivaient les motopompes de la compagnie de pompiers et à deux heures trente le feu était maîtrisé.

Les causes de l'incendie sont attribuées à l'échauffement des grains se trouvant dans les fourelles.

Les dégâts, tant immeuble que marchandises, sont estimés à 50,000 francs.

A LA FILATURE LOURME

A cinq heures quarante-cinq, alors que les pompiers avaient maîtrisé la plus grande partie de leur matériel, un second incendie éclatait à la filature Lourme et Delez, rue Nicolas-Leblanc. La salle de peignage à la main devenait la proie des flammes ainsi que deux mille balles de lin et découpes qui s'y trouvaient.

L'alarme avait été donnée dès le début par les jeunes graisseurs, Hanlevoir et Boodart, qui quittaient l'atelier lorsque les derniers, la pompe à vapeur de l'établissement ainsi que celle de la filature Cordon purent fonctionner dès le début et empêcher que l'incendie se communiquât à toute l'usine.

Les pompes de la gare, de l'Ecole Professionnelle, les moto-pompes de la compagnie de pompiers arrivaient ensuite pour lutter contre l'incendie. A sept heures, tout danger d'extension était conjuré.

Les dégâts sont évalués approximativement à 50,000 francs.

On ignore de quelle façon le feu a pris naissance.

Aucune machine n'ayant été endommagée, il n'y aura pas de chômage.

HELLEMMES

La mort mystérieuse

L'AUTOPSIE CONCLUT A UNE MORT NATURELLE

En l'absence de M. Dutilleul, actuellement en voyage, M. Patoir, médecin légiste a procédé hier, à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine à Lille, à l'autopsie du corps de Mme Plisson, morte si mystérieusement, dans la chambre qu'elle occupait rue Chesquiers, à Hellemmes.

Des conclusions du médecin légiste, il résulte que la mort a été provoquée par une affection cardiaque dont souffrait Mme Plisson.

En effet, le médecin légiste ne releva sur le cadavre aucune trace de violences internes ou externes. La mort provenait de la rupture de l'aorte à un point faible, et d'une hémorragie qui se produisit dans le péricarde.

Mme Plisson est donc morte d'une façon toute accidentelle et il est probable que c'est en se sentant prise de malaise qu'elle se leva pour ouvrir sa fenêtre, appeler à l'aide, et tomber, le corps engagé sous la table comme on l'a retrouvée.

De ce fait, et comme cela paraissait probable, les accusations basées sur des racontars de voisinage, tombent à néant, et le Parquet n'aura à engager aucune action contre X...

Le cadavre de Mme Plisson a été réclamé par la famille qui désire le faire inhumer au cimetière de Ronchin.

LE SUCRE BEGHIN
FOND LE MIEUX ET SUCRE LE PLUS

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

HASNON

Suicide d'un cultivateur

Une femme trouve son mari pendu dans une étable

Mardi, vers neuf heures du matin, M. Louis Loignon, cultivateur au hameau de Cataine, profitant de l'absence de son épouse, qu'il avait envoyée en courses, s'est pendu à un poteau, dans son étable.

A son retour, Mme Loignon chercha son mari et le trouva pendu. Elle coupa la corde, mais le malheureux avait déjà cessé de vivre.

DENAIN

Disparition d'un enfant

Samedi soir vers 5 heures, le jeune Petit Auguste, âgé de 7 ans, quittait le domicile de ses grands parents, les époux Gaillard, demeurant aux corons Jean Bart, pour retourner chez lui au lieu dit l'Ecluse de Denain où habitent ses parents. L'enfant n'est pas encore rentré, ses parents inquiets à juste raison, se mirent vainement à sa recherche. Depuis il est resté introuvable malgré les actives démarches de la police pour le retrouver.

Qu'est devenu cet enfant ? Mystère ! Toutefois cette disparition prolongée laisse supposer que le jeune Petit en retournant chez ses parents pourrait être tombé dans le canal.

Quelque peu faible d'esprit à la suite d'une maladie, il était le jour de la disparition nu tête et nu pieds.

LE 5 MAI
Ville de Paris
Cent Mille Francs
POUR PRENDRE PART A CE TIRAGE ACHETEZ UN BON DE PARTICIPATION DE L'EPARGNE SOCIALE FRANÇAISE.
2 Francs
EN VENTE PAR NOS DEPOSITAIRES, VENDEURS, BUREAUX DE TABAC.
A LILLE, A LA « CIVETTE », Gde-PLACE.
A DOUAI, CHEZ JAUZE, RUE DE LA CLORIS.
ET DANS NOS BUREAUX, 186 bis, RUE DE PARIS.

Cour d'Assises du Nord

Audience du mardi 3 mai

L'assassinat du gendarme Wepierre à Broukerque

C'est une affaire très compliquée qui peut se résumer à celle d'un gendarme en embuscade qui fut tué d'un coup de fusil. L'individu considéré comme coupable invoque un alibi.

Les personnes du voisinage dépuchées il fut arrêté lui donnent parfaitement raison. Par contre une foule de moyens d'autre tendent à faire croire à la culpabilité de l'accusé. Il y a enfin [illegible] déposition du compagnon du mort, du brigadier de gendarmerie qui accompagnait celui-ci immédiatement. A défaut de certitude, il y a [illegible] des présomptions extrêmement graves. Et puis il [illegible] cause, si ce n'est [illegible] que le brigadier de Merlin pas [illegible] il est impossible que cet homme mente. Son accent va être trop sincère, au moment où il se dressera en face de la Cour pour réclamer vengeance.

Emile Hoedts restera à peu près passif pendant presque toute l'audience. Il se contentera de nier sans apporter dans ses dénégations la fougue et le désespoir d'un homme qui risque sa peau et qui est innocent. Son physique ne plaide pas en sa faveur. C'est celui d'une de ces brutes qui tuent avec une étonnante désinvolture. Le front bas et dur, les yeux mauvais, la machoire prééminente, tout signe d'un criminel, tout au moins d'un candidat au crime.

Après l'allocution du défenseur, un doute planera incontestable et plus d'un auditeur approuvera les paroles de l'avocat : « Il y a dans la salle quelqu'un qui connaît la vérité et ce quelqu'un ne parlera pas... »

L'ACTE D'ACCUSATION

Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1909, vers dix heures quarante-cinq du soir, le brigadier de gendarmerie Rigaumont et le gendarme Wepierre, de la brigade de Bourbourg, s'étaient placés en embuscade à proximité de la maison du nommé Hoedts Emile, journalier à Broukerque, individu dangereux et redouté, auteur soupçonné de nombreux vols de volailles. Rigaumont était dissimulé dans le fossé longeant la route, vis-à-vis et à environ quarante mètres de l'habitation de Hoedts. Wepierre s'était mis en observation à 50 mètres environ vers la droite, dans la direction de la commune de Bourbourg.

A peine ils étaient installés que le brigadier Rigaumont vit sortir de la maison Hoedts un individu qui resta quelques instants dans la cour puis rentra, puis sortit de nouveau avec un autre individu. Presque aussitôt un coup de feu retentit et le brigadier Rigaumont aperçut l'un des deux individus qui rebroussait chemin en courant et rentrait vivement dans la maison Hoedts. Il se jeta rapidement de ce côté mais il arriva contre la porte au moment où celle-ci se fermait. Il entendit Hoedts Emile échanger avec sa femme quelques mots dont il ne put saisir le sens; puis, il gagna l'endroit où le coup de feu avait été tiré et se trouva à vingt-cinq mètres en présence du gendarme Wepierre, couché sur le côté de la route et qui lui dit qu'il venait de recevoir un coup de feu dans le flanc.

Rigaumont se rendit à nouveau à la maison Hoedts en criant que si on ne lui ouvrait pas, il allait enfoncer la porte. Hoedts Emile se présenta en demandant ce qu'il y avait : « Vous le savez mieux que moi », répondit Rigaumont et il lui enjoignit d'apporter de l'eau, du vinaigre, une lampe et une paillasse, puis d'aller à bicyclette chercher du secours à la distillerie Duriez, sise à 1500 mètres environ.

Quand Hoedts Emile fut de retour, Rigaumont voulut s'assurer de sa personne.

Il l'empoigna par le cou et le terrassa. C'est alors que Wepierre qui à ce moment avait encore toute sa lucidité d'esprit dit : « Ce n'est pas lui qui a tiré sur moi, c'est son frère Henri : je l'ai très bien reconnu; il a tiré à bout portant; je l'affirme catégoriquement. »

Quelques moments après, Wepierre était pris de vomissements et succombait à une hémorragie interne, ainsi que l'a établi l'autopsie non sans qu'une fois encore, avant d'expirer et sur les instances pressantes du brigadier Rigaumont qui lui disait : « Es-tu sûr de ne pas te tromper? » il n'ait déclaré : « Je l'ai reconnu on ne peut mieux, puisqu'il m'a tiré à bout portant et puisque je le connais parfaitement. »

Hoedts Henri n'a cessé de protester de son innocence.

Hoedts Henri a déjà été condamné; sa réputation est mauvaise.

LES DEBATS

Le brigadier de gendarmerie Désiré RIGAUMONT relate des faits qui précédèrent l'assassinat de Wepierre. Il accompagna celui-ci le jour tragique. Il le releva, étendu sur les dos, puis lui donna les premiers soins. Le moribond désigna Henri Hoedts comme coupable. Le témoin reçut cette confidence suprême. Il est à noter que la déposition du brigadier Rigaumont est remarquable de clarté, de précision, de logique. Cette déposition se termine par un éloge ému de la victime.

Le président résume les paroles du témoin. Celui-ci se fait implacable : « Si Wepierre était là, il accuserait Hoedts. »

L'ALIBI DE HENRI HŒDTS

HOEDTS, interrogé par le président, répond d'une façon laconique. Le maire de la commune a fourni sur son compte de très mauvais renseignements « C'était la terreur de la région. »

« Je suis innocent, répond l'accusé. J'étais à Marcq. (C'est un village sis à vingt kilomètres de l'endroit où le crime a été commis.)

LE PRÉSIDENT. — Des témoins confirment les dires de Hoedts. Mais celui-ci couchait dans une étable d'où il a pu sortir. L'accusation prétend qu'il lui a été facile de parcourir les 20 kilomètres à bicyclette. Les chemins sont très bons. L'alibi invoqué par l'accusé n'est pas sérieux. De multiples détails tendent à le prouver. C'est ainsi qu'on a retrouvé la bicyclette qu'il aurait utilisée.

L'ACCUSÉ. — Il y avait deux ans et demi que mon frère avait cette bicyclette.

LE PRÉSIDENT. — On a donné au sujet de cette machine des explications nombreuses. On a fini par découvrir qu'elle provenait d'un vol.

Le brigadier de gendarmerie revient à la charge et complète son argumentation déjà si solide. Il fait allusion à la crainte qu'inspirent encore aux autres témoins les amis de l'accusé.

Le docteur Ruysen, de Dunkerque, affirme que le gendarme Wepierre conserva jusqu'au bout sa lucidité; cette affirmation est d'une importance extrême puisque Wepierre désigna son assassin avant d'expirer.

Emile HOEDTS, frère de l'accusé, purge en ce moment un an de prison. Il perait donc les menottes aux mains, entre deux gendarmes. Il a le visage complètement rasé et blasse les paupières. Le président le supplie de dire la vérité. Que s'est-il passé le 12 juillet?

« Je me suis couché à neuf heures du soir. Le brigadier m'a réveillé à onze heures moins vingt pour l'assister. Le gendarme Wepierre a accusé mon frère.

— Vous étiez couché à neuf heures ?

— Oui.

— Personne n'est sorti vers dix heures et demie de chez vous ?

— Non.

— Vous êtes sorti quand le brigadier a demandé du secours ?

— Oui.

Prié d'intervenir le brigadier Rigaumont rafraîchit la mémoire du témoin et donne à ce dernier un désespoir formel.

Emile Hoedts reste impassible.

— Ce n'est pas vrai, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT. — C'est grave. Greffier, écrivez la déposition d'Emile Hoedts.

« Je me suis couché vers neuf heures. J'étais seul chez moi, avec ma femme et mon fils. Je dormais quand le brigadier a frappé à la porte. Il m'a demandé de l'assister parce que son camarade était blessé. J'y suis allé. Avant ce moment, j'affirme n'être pas sorti de chez moi, ni seul ni avec un compagnon. »

— Après-midi, qu'avez-vous fait ?

— J'étais resté chez moi. J'ai reçu la visite de mon beau-frère.

— On a trouvé chez vous un fusil ?

— Il y avait huit jours que je m'avais servi s(c). J'avais tiré avec le coup droit.

— Et avec le coup gauche ?

— Et je ne l'ai présenté jamais avec

LE PRÉSIDENT, aux jurés. — Un armurier chargé d'examiner le fusil trouva de la rouille dans le canon droit dont on ne s'était pas servi depuis longtemps. Le canon gauche avait été nettoyé ; mais il y restait des résidus de poudre noire. L'expert conclut qu'on avait tiré avec ce canon entre le 10 et le 15 juillet.

Emile Hoedts hoche la tête. Le rapport de l'armurier le met en contradiction avec lui-même.

Sa femme confirme ses dires, de point en point. On s'y attendait.

LE REQUISITOIRE

M. GROS reprend un à un les arguments recueillis contre l'accusé. Il les met en valeur, les [illegible], les enchaîne et en fait un tout terrible.

En terminant l'avocat de la République demande les travaux forcés à perpétuité.

LA PLAIDOIRIE

Hoedts est-il coupable, demande son défenseur, Me Jardel ? Non, il aurait pu être coupable et le ministère public vous l'a démontré. Ce n'est pas suffisant. On n'a pas le droit de condamner sur des possibilités. Ce serait une forfaiture.

Me Jardel réclame l'acquittement de son client.

LE VERDICT

Une seule question est posée au jury qui sort de la salle des délibérations à cinq heures moins six, après avoir délibéré pendant une trentaine de minutes. Il rapporte un verdict affirmatif bénéficiant de circonstances atténuantes.

— Je suis innocent, dit paisiblement Henri Hoedts.

Hoedts est condamné à VINGT ANS DE TRAVAUX FORCES ET A DIX ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR.

Drame au vitriol à Dunkerque

Maurice Févin, ouvrier peintre, poursuivi pour avoir jeté un bol de vitriol à la figure de la femme Devoghel, est condamné à DIX-HUIT MOIS DE PRISON ET CINQUANTE FRANCS D'AMENDE.

Les débats ont révélé que Maurice Févin, l'accusé et M. Devoghel, maître peintre à Dunkerque, son patron, étaient liés par une étrange affection. Des certificats de médecins attestent que les relations durent son mariage et au moment de l'attentat, la victime pouvait encore, en toute sécurité, arborer sa fleur d'oranger.

Pour excuser M. Devoghel, cité comme témoin, prétend qu'il n'est pas « un bel homme ».

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 mai
Présidence de M. Godard

UNE FEMME QUI FRAPPE UN COMMISSAIRE DE POLICE

Vraiment on peut dire que c'est une femme peu commode que cette Rose Gérart, 42 ans, qui tient un estaminet rue Saint-André, à Lille, et si elle n'a pas le physique de la Vénus